

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 janvier 2025
(Convocations du 22 janvier 2025)

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente sous la Présidence de M. Jean-Claude MESSAGER - Maire.

Étaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE, Véronique SIBILE, Jean-Pierre FLOQUET, Coralie DAELDYCK – Adjoints, Anne-Marie DELHAISE, Henri-Jean LISSE, Eliane RENAUD, Dominique TREHOU, Patrick DUSSART, Sandrine CAILLEAU, Jean-Michel RAVIART, Emmanuel TIRLEMONT, Jean-Pierre HUEZ, François MARTIN, Marie POLLET, Hermine DELESALLE, Sébastien DRAPPIER, Laurence BAISIER

Étaient excusées : Nadège TANIÈRE (qui a donné procuration à Eliane Renaud), Isabelle DECOBECQ (qui a donné procuration à Sébastien Drappier)

Coralie Daeldyck a été désignée secrétaire de séance.

2025-01 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 novembre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2121-15,
Vu le procès-verbal du conseil municipal en date du 20 novembre 2024,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 20 novembre 2024.

2025-02 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant vote du budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

L'autorisation est mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Chapitres	Articles	Désignation	Crédits ouverts en 2024	Autorisations 2025 (25 %)
21	2111, 2131, 2135, 2152, 2184, 2188	Immobilisations corporelles	444 000 €	111 000 €
23	231, 238	Immobilisations en cours	958 000 € + 9 140,82 € Soit 967 140,82 €	241 785,20 €
		Total	1 411 140,82 €	352 785,20 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2025-03 : Détermination du tarif pour la « sortie séniors »

Vu les articles L2122-22-5° et L2121-29 du Code général des Collectivités territoriales, M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler le projet de « sorties séniors ». Il s'agit d'offrir à des personnes séniors une sortie avec un repas et un spectacle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide l'organisation de cette sortie repas et spectacle au profit des personnes de plus de 62 ans ;
- Fixe le tarif à 45 € par participant lecellois et 65 € pour les extérieurs.

2025-04 : Demande de subvention Fonds Vert

Monsieur le maire expose que le conseil municipal est appelé à solliciter auprès des services de l'Etat, une subvention spécifique au titre du Fonds Vert.

Il est proposé de solliciter ces crédits pour les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur une partie de la toiture de l'Ecole du Centre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le projet proposé.

Sollicite l'attribution du Fonds Vert pour permettre leur financement.

2025-05 : Demande de subvention DETR et DSIL

Monsieur le maire expose que le conseil municipal est appelé à solliciter auprès des services de l'Etat des subventions spécifiques au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
Il est proposé de solliciter ces crédits pour les travaux d'agrandissement de l'Ecole du Centre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le projet proposé.
Sollicite l'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre leur financement.

2025-06 : Demande de subvention Département – Aide aux Villages et Bourgs

Monsieur le maire expose que le conseil municipal est appelé à solliciter une subvention auprès des services du Département qui soutient les projets visant les travaux d'investissement concernant les bâtiments communaux.
Il est proposé de demander ces crédits pour les travaux d'agrandissement de l'Ecole du Centre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le projet proposé.
Sollicite l'attribution de l'Aide aux Villages et Bourgs pour permettre leur financement.

2025-07 : Demande de subvention Département – Aide aux Villages et Bourgs

Monsieur le maire expose que le conseil municipal est appelé à solliciter une subvention auprès des services du Département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) pour les travaux d'aménagement du nouveau cimetière.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le projet proposé.
Sollicite l'attribution de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs pour permettre leur financement.

2025-08 : Demande de subvention Département – Amendes de police

Monsieur le maire expose que le conseil municipal est appelé à solliciter une subvention auprès des services du Département qui soutient les projets visant à sécuriser les voiries au titre de la répartition du produit des Amendes de Police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve le projet proposé.
Sollicite l'attribution du dispositif de la répartition du produit des Amendes de Police pour permettre leur financement.

2025-09 : Avenant à la convention avec le Département – Pose de signalisation renforcée à Led

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 12 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Vu l'avenant à la convention proposée par le Département du Nord pour l'installation de panneaux lumineux à led et d'une signalisation renforcée à led et à leur entretien ultérieur ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant à la convention avec le Département du Nord pour l'installation d'équipements routiers de sécurité le long de routes départementales ;
- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

2025-10 : CAPH – Convention de gestion – schéma des itinéraires doux communautaires

M. le Maire informe que la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) a créé et approuvé par délibération du 13 septembre 2021 un Schéma Intercommunal des itinéraires doux. Le circuit des itinéraires doux de la CAPH comprend, sur la commune de Lecelles, un itinéraire de la rue des Fèves (en venant de Saint Amand), puis la rue du Pont des Turcs, la rue du Doignon, la route de Roubaix et la rue du Grand Sart jusque Rosult.

La création de cet itinéraire à Lecelles entraîne des engagements réciproques de la part de la Communauté d'Agglomération et de la Commune.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention avec la CAPH instituant le schéma des itinéraires doux communautaires ;
- Autorise M. le Maire à signer cette convention.



Le Maire

Jean-Claude MESSAGER